

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL :

Suite à la modification du règlement d'emprunt 2017-03, il a été approuvé et les documents ont été envoyés au MTQ pour la suite du dossier.

85-06-2017 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

<i>Bell (cellulaire)</i>	19,50 \$
Centre du camion J.L. (entr. véhicule)	43,20 \$
Centre régional de services aux bibliothèques publiques (fourn. bureau)	14,00 \$
Conciergerie d'Amqui (collecte mai)	1 429,67 \$
Conciergerie RJ (decapage+cirage plancher)	1 118,00 \$
Didier Automobiles (entr. mach./équip)	364,00 \$
Équipement SMS (entre. mach./équip)	2 213,34 \$
Éric Michaud (paillis)	50,00 \$
Fonds d'information sur le territoire (mutation)	4,00 \$
Garage Coop d'Alberville (entr. salle, essence, galette biblio)	163,25 \$
<i>Hydro Québec (électricité)</i>	2 952,82 \$
Kaléidos (hébergement Web)	315,61 \$
La Matapédienne (terre noire, entr. tracteur pelouse, entr. garage)	242,58 \$
Les Entreprises L. Michaud (entr. chemin)	304,68 \$
Les Fleurons du Québec (cotisation 2017)	316,18 \$
Lorraine Harvey (entretien salle, grand ménage salle)	480,00 \$
Maurice Bélanger paysagiste (engrais)	32,18 \$
Mécano Mobile RL (entr. Mach./équip)	1 053,32 \$
Ministre des finances (paiement sécurité publique, remb. RRQ manquante)	14 364,79 \$
MRC de La Matapédia (hon. prof, téléphonie, quotes parts, MAJ)	30 286,95 \$
Organisme Bassin versant (frais webinaire, diner)	180,00 \$
Remise employeur fédéral et provincial (mai)	2 470,81 \$
Sabrina Raymond (frais déplacement)	119,70 \$
Service kopilab (fourn. bureau)	110,04 \$
<i>Valérie Potvin (frais déplacement)</i>	59,78 \$
Ville Amqui (caméra réseau égout)	486,09 \$
TOTAL DES COMPTES	59 194,49 \$

Je soussignée, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Accepté par _____ maire.

86-06-2017 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La secrétaire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

Accepté par _____ maire

87-06-2017 DEMANDE DE DONS

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'accepter et de payer la demande de don suivante:

Les Amirams de la Vallée inc. 25\$

Et de refuser les demandes de don suivantes :

Coopérative Jeunesse de Services de Lac-au-Saumon
Course à relais Sherbrooke-Amqui

Accepté par _____ maire.

CHEMIN DOUBLE VOCATION

Une correspondance sera envoyée au Ministère des Ressources Naturelles pour connaître les volumes de bois ainsi que le nombre de voyage qui seront transportés dans notre municipalité au cours de la prochaine année. Suite à la réception de ces données, une résolution sera adoptée à une séance ultérieure

88-06-2017 : PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL, VOLET RIRL – ROUTE MATALIK

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'accepter l'entente de contribution financière pour la réalisation d'interventions sur la route Matalik, entre le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et la Municipalité d'Albertville, en vertu du programme Réhabilitation du réseau routier local, Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et d'autoriser M. Martin Landry, maire, à signer les documents.

Accepté par _____ maire

89-06-2017 : PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL, VOLET AIRRL – RANG 6 SUD

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement d'accepter l'entente de contribution financière pour la réalisation de travaux d'amélioration sur le rang 6 Sud, entre le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et la Municipalité d'Alberville, en vertu du programme Réhabilitation du réseau routier local, Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et d'autoriser M. Martin Landry, maire, à signer les documents.

Accepté par _____ maire

90-06-2017 : DEMANDE MRC – ACCESSIBILITÉ LAC À LA LOUTRE

CONSIDÉRANT que le lac à la Loutre est situé sur les TNO, dans la suite du rang 6 Sud de la municipalité d'Alberville;

CONSIDÉRANT que les TNO sont sous la responsabilité de la MRC de La Matapédia;

CONSIDÉRANT que le chemin donnant accès au lac est en très mauvais état;

CONSIDÉRANT que ce lac attire de nombreux pêcheurs qui laissent des retombées économiques intéressantes pour la municipalité

Par conséquent, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de demander à la MRC de La Matapédia d'effectuer des travaux de réparation sur le chemin donnant accès au lac à la Loutre afin d'en améliorer l'accessibilité.

Accepté par _____ maire

91-06-2017 : ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION – SERV

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement d'approuver le plan annuel d'intervention forestière couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, tel que présenté par la SERV.

Accepté par _____ maire

92-06-2017 : EXCLUSION DE LA GESTION DE L'OFFRE DE TOUTE RENÉGOCIATION DE L'ALÉNA

CONSIDÉRANT que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

- CONSIDÉRANT que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;
- CONSIDÉRANT que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);
- CONSIDÉRANT que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- CONSIDÉRANT que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;
- CONSIDÉRANT que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;
- CONSIDÉRANT que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;
- CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;
- CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;
- CONSIDÉRANT que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

Pour toutes ces raisons, Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement que le conseil municipal de la municipalité d'Albertville demande au gouvernement du Canada :

-D'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

Accepté par _____ maire

93-06-2017 : DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI NO. 122 AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement :

-DE DEMANDER aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122;

-DE DEMANDER qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Accepté par _____ maire

94-06-2017 : DEMANDE À LA MRC – APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES ANIMAUX

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités possède des règlements traitant de la gestion des animaux;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités semblent avoir de la difficulté à trouver des employés ou mandataires fiables pour l'application de leur règlement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une problématique régionale;

CONSIDÉRANT que plusieurs promoteurs ont échoués dans leurs tentatives de créer un refuge et de donner des services aux municipalités;

CONSIDÉRANT que la responsabilité de la gestion animalière peut être déléguée à la MRC par les municipalités;

Par conséquent, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville adresse ces demandes à la MRC de la Matapédia :

- 1 Que la MRC fasse un portrait complet de la situation de la gestion des animaux sur le territoire;
- 2 Que la MRC évalue la possibilité de mettre en place, soit par engagement soit par contrat, une ressource pour la gestion animalière sur son territoire;
- 3 Que la MRC évalue les coûts et les modes de répartition possible aux municipalités participantes.

Accepté par _____ maire

95-06-2017 : PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question

96-06-2017 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de lever la séance à 20 h 25 min.

Martin Landry
Maire

Valérie Potvin
Directrice-Générale & Secrétaire trésorière